

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT DE SARCELLES COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2025

Membres en exercice : 42 L'an deux mille vingt-cinq, le cinq février,
Présents : 30 Le Conseil Communautaire, légalement convoqué

Votants: 36 à 20h00, s'est réuni à Chaumontel,

Date convocation : 30 janvier 2025 en séance publique, sous la présidence de Patrice Robin.

Date d'affichage: 30 janvier 2025

Etaient présents: (30) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Sylvain SARAGOSA, Corinne TANGE, Jacques GAUBOUR, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Michel ZEPPENFELD, Sylvie LOMBARDI, Nicolas ABITANTE, Éric RICHARD, Jean-Christophe MAZURIER, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés avant donné pouvoir : (6) Delphine DRAPEAU donne pouvoir à Jean-Marie BONTEMPS, Nathalie DELISLE-TESSIER donne pouvoir à Sylvie LOMBARDI, Sylvaine PRACHE donne pouvoir à Jean-Christophe MAZURIER, Gilles WECKMANN donne pouvoir à Silvio BIELLO, Sarah BÉHAGUE donne pouvoir à Olivier DUPONT, Pascal MARTIN donne pouvoir à Hugues BRISSAUD.

<u>Absents</u>: (6) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR, Nathalie BENYAHIA.

Secrétaire de séance : Chantal ROMAND

N°2025/012	AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER UNE CONVENTION
	DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION « DANS TOUS LES SENS », LA
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE, LE CIAS
	CARNELLE PAYS-DE-FRANCE ET LA COMMUNE DU PLESSIS-LUZARCHES
	DANS LE CADRE DU « TOUT-PETIT FESTIVAL »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France adoptés par la délibération du 17 octobre 2018 et entérinés par l'arrêté préfectoral A19-024 du 6 février 2019, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinée par l'arrêté préfectoral n°A 22-085 du 26 avril 2022, et notamment le Titre 3 article 9-II-4.2 portant sur la compétence optionnelle « Action culturelle ».

Vu la convention de partenariat entre l'association « Dans tous les sens », la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France le CIAS ayant pour objet la résidence artistique et la coproduction du spectacle intitulé « Bonjour! », ci-jointe,

Vu la délibération du conseil municipal du Plessis-Luzarches en date du 13 décembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture en date du 15 octobre 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 janvier 2025,

Considérant le projet de Festival « Tout-petit festival » prévu du 8 au 12 avril 2025, et organisé par la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, le Centre intercommunal d'action social Carnelle Pays-de-France à destination des enfants de 0 à 3 ans et des professionnels de la petite enfance fréquentant les structures d'accueil intercommunales,

Considérant le projet de création du spectacle « Bonjour ! » par la Compagnie « Dans tous les sens » pour le « Tout-petit festival »,

L'association « Dans tous les sens », domiciliée à Baillet-en-France, la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, le Centre intercommunal d'action social Carnelle Pays-de-France et la commune du Plessis-Luzarches s'associent pour l'organisation du « Tout-petit festival » par le biais de cette convention incluant notamment :

- La mise à disposition d'espaces pour les répétitions et la création du spectacle par la Commune du Plessis-Luzarches,
- Le soutien financier de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France pour un montant de 3 000 € dans le cadre de la création du spectacle,
- La réalisation d'ateliers sonores et une représentation du spectacle en création « Sortie de résidence » en contrepartie de ce soutien.

Il est précisé que 4 représentations publiques supplémentaires du spectacle feront l'objet d'un contrat de cession séparé entre l'association « Dans tous les sens » et le CIAS Carnelle Pays-de-France.

Le présent contrat prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties. Il s'achèvera de plein droit à l'issue de l'événement objet de la présente convention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat entre l'Association « Dans tous les sens » et la C3PF pour la résidence artistique et la co-production du spectacle « Bonjour! », dans le cadre du « Tout-petit festival » qui aura lieu du 8 au 12 avril 2025, sur la commune du Plessis-Luzarches,

IMPUTE au budget principal de la C3PF, les dépenses liées au soutien financier à la création du spectacle « Bonjour ! ».

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, Le Président, Patrice Robin